

**BONOBO**  
productions

présente

# **TANZANIE :**

## **Arusha, la fin du TPIR**



**Reportage de 26'**  
**Proposé par Julia KÜNTZLE**

## Le contexte

Le 8 novembre dernier, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a célébré ses vingt ans d'existence. Même s'il a entamé une baisse progressive de ses activités il ne cessera définitivement qu'après avoir statué dans l'affaire Butaré, dernier procès en appel traité par la juridiction. La fermeture aura lieu en cours d'année.

Suite au génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis, le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait entériné la création d'une instance juridique. Mise sur pied conjointement avec le Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie (ICTY), elle a été administrée par le même procureur. Les deux tribunaux ad hoc, c'est-à-dire pour une période donnée, avaient pour mission de juger les hauts responsables d'actes de génocide et de violation du droit international. Une première dans l'histoire d'une justice internationale souvent méconnue.



Ils sont 11 à cohabiter dans une maison de Temi hill, un quartier résidentiel sur les hauteurs d'Arusha. 11 rwandais, militaires et civils (dont deux anciens ministres) à avoir été jugés par le TPIR. 8 ont été acquittés et les 3 autres ont fini de purger leur peine. Le plus ancien, André Ntagerura, réside là depuis une dizaine d'années. Logés, nourris, blanchis, ils coûtent 1200 € par personne et par mois aux Nations Unies. Comme ses compagnons d'infortune, l'ancien ministre des transports et des communications est toujours en attente d'un pays qui voudra bien les accueillir. Difficile exercice de diplomatie pour Pascal Besnier, le chef des affaires juridiques du TPIR, qui bataille pour qu'ils obtiennent l'asile. Sans grand succès pour l'heure. Alors, les anciens inculpés tuent le temps en priant dans les églises de la ville, se rendent au marché, traînent en ville... histoire d'échapper un peu à la promiscuité de Temi Hill.

## Un véritable pari

Dans leurs bureaux, les pionniers de l'institution confient, nostalgiques, leurs souvenirs des premiers pas du TPIR. « *En 1996, Arusha n'avait rien à voir avec la ville aujourd'hui, raconte Pascal Besnier. C'était une cité à l'abandon, il n'y avait quasiment pas de routes, très peu de circulation et pas beaucoup de moyens pour s'y rendre. On avait d'ailleurs pensé que celui qui avait désigné Arusha pour le siège du Tribunal avait besoin de soins mentaux ! C'était la dernière ville à laquelle on aurait pu penser pour installer un Tribunal aussi important. Mais le Rwanda ne pouvait en accueillir un pour des raisons politiques, et le Kenya avait refusé... Et puis, Arusha avait le mérite d'être assez proche du Rwanda et de disposer de ce centre de conférence.* »

À l'ouverture, début 1995, au moment des premières mises en accusation, une cinquantaine de pionniers venus des quatre coins du monde, débarquent dans une Tanzanie encore éprouvée par le régime autoritaire du Président Julius Nyerere. Cette équipe réduite se rassemble autour du juge sénégalais Leyti Kama. Beaucoup ne réalisaient pas alors l'ampleur du défi et la ville n'était pas prête à accueillir les nombreux fonctionnaires et les avocats de cette juridiction d'exception. Ils logeront à l'hôtel pendant près d'un an avant de pouvoir véritablement s'installer. Parallèlement, il faudra construire des salles d'audience, installer des paraboles satellites pour faciliter la communication mais également construire une prison aux standards de la Croix Rouge pour séparer les accusés des prisonniers locaux. Un énorme travail à accomplir en l'espace de quelques mois.

Bocar Sy, le porte-parole de l'institution, en poste depuis l'ouverture, se souvient :

*« L'installation n'a pas vraiment été facile. Quand nous sommes arrivés, pendant la saison des pluies, il pleuvait dans le bureau du greffier, il fallait mettre un seau pour recueillir l'eau... Je me rappelle également que, pour téléphoner à Dar es Salam ou à Nairobi, vous pouviez y passer la matinée... A l'époque, la ville n'avait pas les infrastructures nécessaires et la route, entre Arusha et Nairobi, était chaotique. Au point de dissuader la majeure partie des journalistes de venir jusqu'ici. »*



Parmi ces premiers arrivants, peu étaient préparés à l'aventure qui les attendait. « *On se demandait : où est-ce qu'on est ? Est-ce qu'on va y arriver un jour ? Personne n'avait l'expérience d'un Tribunal pénal international. Il y avait des juristes, des avocats, des magistrats mais, avec le système anglo-saxon de la "Common Law" qui ne nous était pas familier, ce n'était pas évident du tout.* »



Saydou Guindo, un Malien, est le commandant et le chef de la sécurité du centre de détention depuis 1999. Lorsque le Tribunal fait appel à ce francophone pour diriger sa première prison onusienne, il travaillait déjà pour l'ONU, dans les prisons rwandaises surpeuplées de l'après-génocide :

*« Le centre de détention était un vrai challenge. Il fallait s'assurer que les détenus soient bien surveillés mais aussi bien traités, conformément aux normes internationales. Le défi était énorme mais nous y sommes parvenus. Le centre de détention est aujourd'hui une référence pour beaucoup de pays, aussi bien en Afrique qu'en Europe ou en Amérique ».*



Beaucoup de ceux qui s'étaient engagés n'avaient pas non plus mesuré l'ampleur des procès qui s'y dérouleraient. Avant de devenir responsable des affaires juridiques, le parisien Pascal Besnier est arrivé en tant qu'avocat pour défendre deux accusés : *« Quelques semaines après mon arrivée, je me souviens d'avoir évalué, avec le greffier, mon procès à quatre semaines. En vérité, il a duré plus de deux ans ! Et personne n'était préparé à ça, on ne savait même pas quels types de procédures seraient suivis devant ce Tribunal... Ca été très difficile pour les avocats de s'apercevoir que certains procès dureraient probablement pour toujours, et qu'il faudrait choisir entre son cabinet à Paris ou suivre une seule affaire durant plusieurs années. »*

Sans le savoir, ceux qui décident de rester participeront à la renaissance du droit pénal international. Rappelons qu'après les procès de Nuremberg et de Tokyo, en 1945, un rideau de fer s'abat sur la justice internationale. La création du TPIR et, conjointement, du TPIY (Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie), signe alors un véritable renouveau dans le domaine. Le TPIR devient ainsi la première instance judiciaire internationale à juger des criminels de guerre et à reconnaître le viol comme arme du génocide.

## Une aubaine pour Arusha

De nombreux immeubles sortent bientôt de terre et des quartiers, comme celui de *Pipief*, apparaissent, accueillant les fonctionnaires de l'institution mais aussi ceux de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, qui s'installe en 2004. « *1300 individus qui se retrouvent ici, qui se logent, se déplacent, consomment, entretiennent des relations sociales... Tout cela a fait vivre la ville* » reconnaît Bocar Sy.

La bourgade, qui rêve de devenir la « Genève de l'Afrique », se métamorphose progressivement en une vraie ville. On y compte aujourd'hui près d'un million d'habitants. Autour du Tribunal, on trouve désormais trois hôtels et deux restaurants.

Natif d'Arusha et employé au service communication, Adara Raza a pu constater les nombreux changements : « *La ville a beaucoup changé grâce, en partie, au TPIR. Il a permis son développement et nous a amené beaucoup de visiteurs. Il a aussi permis de la replacer sur une carte en montrant la ville au monde entier. En venant ici, beaucoup de personnes se sont aperçues des avantages géographiques qu'elle offrait, avec le parc du Serengeti et le cratère de Ngorongoro à proximité* ».



En vingt ans de cohabitation, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda s'est aussi fait connaître des habitants. Plusieurs programmes de sensibilisation sur le travail de l'institution ont également été mis en place, en partenariat avec la mairie et les écoles du pays. Lors de l'*U.N Day*, ce sont entre 3 et 5000 élèves qui étaient reçus au TPIR. Un programme d'ouverture qui permettait aussi de se faire connaître dans les foyers tanzaniens. « *Les gens d'Arusha connaissent le TPIR. Ils savent d'une façon ou d'une autre que c'est une institution influente et qu'elle est connue pour apporter beaucoup d'argent de l'extérieur. Les gens viennent ici et dépensent beaucoup, avec des salaires bien plus élevés que la plupart des Tanzaniens.* »

À la prison et au TPIR, la majeure partie des emplois locaux était réservée aux Tanzaniens et généraient par ailleurs de nombreux emplois annexes. Avec la réduction progressive des personnels, à partir de 2008, les employés ont eu le temps de se faire à la séparation. Fin décembre 2012, le TPIR a rendu son dernier jugement dans l'affaire Ngirabatware. Il ne s'occupe plus désormais que des procès en appel et les effectifs ont diminué de moitié depuis 2013, même si l'on compte encore une centaine de fonctionnaires. « *Cette fermeture progressive, nous la sentons tous ici. Aujourd'hui, nous ne sommes plus très nombreux. Quand je passe devant les bureaux ou quand on a des réunions, je constate que la majeure partie de mes voisins ne sont plus là* » confie Bocar Sy.

Cette fermeture programmée n'est pas sans inquiéter les habitants. Beaucoup la regrettent, à l'image de Yoann Philipp, un employé de banque de 27 ans : « *Ce n'est pas tant pour les emplois, mais pour la richesse culturelle que nous a apporté le tribunal. J'ai rencontré des gens venus du monde entier, avec qui j'ai pu partager des points de vue différents* ».

Certains s'interrogent sur l'après, comme Adara Raza, un étudiant : « *Personne ne sait ce qui va se passer. Il y a beaucoup de services onéreux, conçus spécialement pour les gens qui travaillent ici et que les locaux ne peuvent pas se payer. Des quartiers ont été spécialement créés pour les gens du TPIR, où les loyers sont très élevés. D'une manière ou d'une autre, il est évident que la ville subira le contrecoup de cette fermeture... Beaucoup de choses vont changer mais ce sera intéressant. Il faudra s'adapter mais je pense que nous y parviendrons. Aujourd'hui, des milliers de gens passent par Arusha pour aller dans les parcs nationaux, alors rien n'est perdu.* »

D'autres encore, comme Pascal Besnier, sont plus optimistes : « *Il est vrai que le TPIR, durant son rythme de croisière, a pu procurer des emplois, injecter de la richesse et du pouvoir d'achat dans la ville, mais de façon assez limitée. Je ne crois pas que l'économie d'Arusha soit aujourd'hui tributaire du TPIR. Il suffit de regarder les gratte-ciel pousser, les tour-opérateurs s'y développer et les routes se reconstruire pour le constater.* »

Depuis l'arrivée du Tribunal, la Tanzanie a effectivement beaucoup changé. Le pays s'est ouvert au tourisme et aux nombreuses entreprises qui s'y sont installées. A Arusha, les safaris, les minéraux et le commerce de la tanzanite, une pierre précieuse, constituent désormais les principales sources de revenus des habitants.

## **Traitement :**

Arusha, ville champignon située au nord-est de la Tanzanie, à 750 kilomètres de la capitale rwandaise Kigali. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) y occupe une place discrète, dans de grands bâtiments blancs, à la base simple centre de conférences.

Sous leurs néons blafards, les salles et les bureaux renvoient aux nombreux procès qui s'y sont déroulés. Des couloirs presque vides et silencieux annoncent la fermeture prochaine de ce qui fut une juridiction d'exception durant deux décennies, au cours desquelles 93 accusés ont été jugés...

Pour autant, l'activité se poursuit puisque les nombreux dossiers et les archives du tribunal sont progressivement transférés au MTPI (Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux), créé fin 2010 par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour prendre le relais. Cette petite entité aura pour mission de poursuivre les derniers fugitifs, au nombre de 9. Et, s'ils sont arrêtés, de les amener devant la Cour.

Il faudra également fermer la prison et transférer les prisonniers dans des pays hôtes, comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux partis au Mali et au Bénin. Des accords de coopération sont en voie d'achèvement avec la France, la Suède, le Swaziland et le Sénégal.

Nous rendrons visite aux 11 exilés rwandais, acquittés ou ayant accompli leur peine, bloqués à Arusha dans l'attente d'un hypothétique pays d'accueil.

Nous interrogerons également le maire et quelques habitants sur la fin programmée du TPIR, ce qu'il représentait pour eux et ce qu'il a apporté / changé pour la ville.

Parallèlement, nous verrons qu'Arusha est devenue une métropole, avec son million d'habitants, et a su anticiper le changement : ouverture au tourisme notamment avec la proximité de grands parcs nationaux et le commerce de pierres précieuses. Dans une Tanzanie dont le PIB a doublé depuis 15 ans et qui connaît un taux de croissance annuel de 7%.

Le tout sera agrémenté d'images d'archives comme la découverte filmée de la ville, il y a 20 ans, en opposition à ce qu'elle est devenue entre-temps. Tout comme nous récupérerons des images remémorant l'ouverture du TPIR et quelques dates clés des 20 années de son fonctionnement.